



## Licenciement économique et réinsertion à l'emploi

-----  
Par Mimimimo

Bonjour,

Je me fais licencier économiquement par mon entreprise dû à une énorme baisse d'activité. Cette dernière devrait augmenter de nouveau en octobre prochain et je suis prioritaire à la réembauche. Cependant ils parlent de m'embaucher sur un petit cdd de 10h au début le temps que l'activité se relance réellement. Ma crainte est de perdre mes droits financiers. Je vais toucher mes droits au chômage en licenciement économique qui sont de 100%. Mais si je réalise des petit cdd, ne vais je pas basculer sur un chômage de base recalculé a 50% ? Quelqu'un peut m'éclairer sur le fonctionnement du licenciement économique et de la reinsertion a l'emploi dans ce cadre là pour ne pas me mettre en difficulté financière s'il vous plait. En vous remerciant d'avance.